

INFORMATION À TOUS LES CLUBS ET MEMBRES INDIVIDUELS SUR LES TARIFS DE LA SAISON 2017

Le comité directeur fédéral a décidé lors de sa réunion du 20 mai 2016 de maintenir inchangés les tarifs des licences pour la saison 2017.

Notre contrat d'assurance avec Allianz prévoit annuellement, comme tous les contrats d'assurance, une possibilité d'évolution de la prime en cas de changement important et imprévu dans l'accidentologie.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de décès depuis 2014 (50 contre 35 par an, de 2010 à 2013) et la baisse des souscriptions à la formule Grand Braquet, une demande d'augmentation du tarif des formules d'assurances et de retour des montants de garanties aux valeurs précédentes a été demandée par Allianz dès 2015.

Après de nombreux échanges, la Fédération a finalement obtenu le maintien des tarifs actuels des formules d'assurance en accordant, malgré tout, un retour aux valeurs de garanties de 2013 pour le Petit Braquet. Concernant la formule Grand Braquet, tous les montants de garanties décès et invalidité restent inchangés.

Les montants des garanties pour les formules Petit Braquet et Grand Braquet, pour la saison 2017, sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

| MONTANT DES GARANTIES POUR LA SAISON 2017 | | |
|--|-----------------------------|------------------------------|
| GARANTIES | PETIT BRAQUET (modifiés) | GRAND BRAQUET (inchangés) |
| décès suite ACV ou AVC sans rien | 1 500 | 2 500 |
| décès suite ACV ou AVC avec CM ou test d'effort | 3 000 | 7 500 |
| décès suite ACV ou AVC avec CM et test d'effort | 5 000 | 15 000 |
| décès suite accident | 5 000 | 15 000 |
| invalidité IPP | 30 000 | 60 000 |
| équipement vestimentaire | × | 160 |
| GPS | × | 300 |
| domages au vélo y compris catastrophes naturelles | × | 800 |

ACV : accident cardio-vasculaire / **AVC** : accident vasculo-cérébral

CM : certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme

IPP : invalidité partielle permanente

Les clubs peuvent, dès à présent, préparer leurs bulletins d'inscription pour la saison 2017, en conservant les tarifs de licence et d'assurance de la saison 2016.

Toutefois, les clubs ne doivent pas oublier qu'une information sera à faire sur la modification des montants de garanties de la formule Petit Braquet.